

DECRET N°72-355 du 26 décembre 1972

portant agrément du "MOTEL DU PORT" au régime "B" du Code des Investissements.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance n°72-1 du 8 janvier 1972, portant Code des Investissements et l'Ordonnance n°72-5 du 14 février 1972 qui l'a modifiée ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°72-7 du 17 janvier 1972, fixant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance n°72-1 du 8 janvier 1972, citée ci-dessus ;
SUR proposition du Ministre chargé du Plan ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Le Motel du Port est agréé au régime "B" du Code des Investissements pour une période de 5 ans y compris la période d'installation à compter de la date de la notification du présent décret.

Article 2.- L'agrément se rapporte à l'exclusion de toutes autres activités, à l'exploitation du Motel du Port.

Article 3.- Les exonérations, exemptions, réductions des droits et taxes prévues aux articles 32 et 33 de l'Ordonnance n°72-1 du 8 janvier 1972, sont applicables au "Motel du Port" dans les limites et les conditions de ladite ordonnance.

Article 4.- Le "Motel du Port" est tenu de se soumettre aux inspections de la Commission de Contrôle prévue par les dispositions de l'article 26 de l'Ordonnance n°72-1 du 8 janvier 1972.

../..

Article 5.- Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Information et du Tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.-

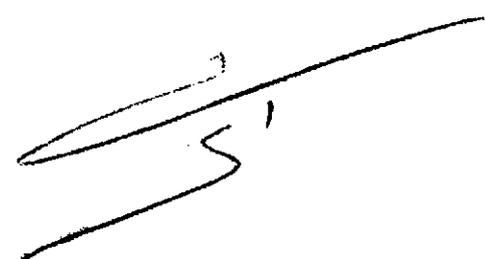
Fait à COTONOU, le 26 décembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Intendant Militaire Thomas LAHAMI



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Information et du
Tourisme,



Chef de Bataillon Pierre KOFFI

AMPLIATIONS :

PR 6 - SGG 4 - CS 6 - Ministères 11 -
DGAE 6 - Plan 6 - Douanes 6 - Trésor 4
IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.-JORD 5 - CNE 1
Dir.Travail 4 - Motel Port 6 - Ch.Com.4
Intéressée 2.